

SNUIPP

Syndicat National Unitaire des Instituteurs , Professeurs des écoles et PEGC

SPECIAL PEGC

Février 2012



300 av ste Marguerite 06200 NICE – tel 0492000200-fax 0493552424-mél:snu06@snuipp.fr
Directeur de la publication Gilles JEAN-imprimé au Snuipp

Sommaire

Info carrière
Les élus à la CAPA
Les élections professionnelles
CAPA du 9/12 :
Compte-rendu et déclaration

Contacts

**Secrétaire académique
SNUipp :**
PASCAL Marie-Elise
Tél : 0493327608
Port : 0672093103
marieelise.pascal@gmail.com

Section Alpes Maritimes
300 av ste Marguerite
06200 NICE

Section VAR
Av Pierre et Marie Curie
831360 LA VALETTE

SNES
Responsable académique
PEGC
Eric MICHELANGELI
164 Bd de la Madeleine
06000 NICE
Tél : 0497118153
Fax : 0497118151



Edito

L'école mise à mal comme jamais.

Les dégradations du système scolaire continuent de fuser. Le projet du ministre qui veut faire du chef d'établissement le seul évaluateur des enseignants, la dénaturation de nos métiers, les attaques contre nos statuts, nos missions, les suppressions massives de postes (5600 pour le second degré à la rentrée 2012) qui préfigurent une nouvelle dégradation importante des conditions de travail et d'emplois... Quelle belle nouvelle année nous prépare le ministre !

Pour chacun de nous la dégradation risque de se sentir au fil des mois, des classes alourdies, un climat dégradé... Ces périodes sont d'autant plus difficiles à vivre pour nous PEGC que le métier d'enseignant a déjà profondément changé ces dernières années : hétérogénéité plus grande, changement de méthodes et de contenus, changement de mentalité des élèves.

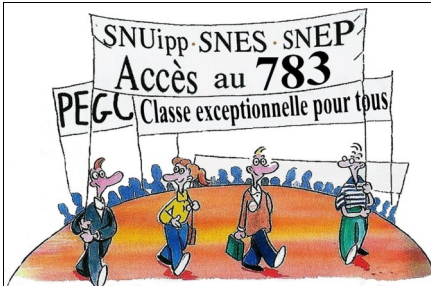
Pourtant la réussite de l'élève doit rester au cœur de nos préoccupations et nous devons malgré tout continuer à formuler d'autres vœux pour cette école qui sera celle des enfants de demain.

De nombreuses actions avec nos partenaires sont déjà engagées et programmées dans les départements à l'occasion des divers comités techniques. Le SNUIPP reste auprès de vous pour défendre haut et fort le maintien d'un service public de qualité.

Marie-Elise Pascal



INFO-CARRIERE



Cette année 100% des départs à la retraite se feront à la CE

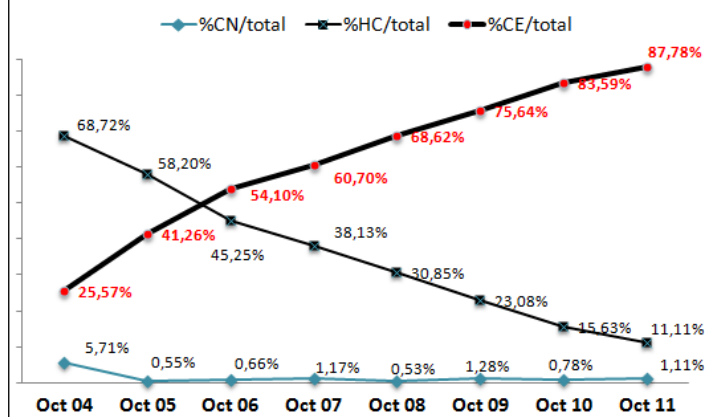
Malgré la baisse inéluctable des effectifs des PEGC (90 à cette rentrée contre 438 à la rentrée 2004 dans notre académie), la situation des collègues s'améliore sensiblement puisque le pourcentage des promus à la classe exceptionnelle atteint **cette année 88%** contre 25% en octobre 2004.

Le SNUipp-FSU continue avec pugnacité à se battre pour apporter aux PEGC des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés. Vos élus SNUipp/SNES-FSU revendiquent le passage du ratio à 100% afin de faire accéder tous les promouvables à la CE. Nous demandons également la levée des avis défavorables afin d'obtenir l'extinction de la classe normale et de la hors classe.

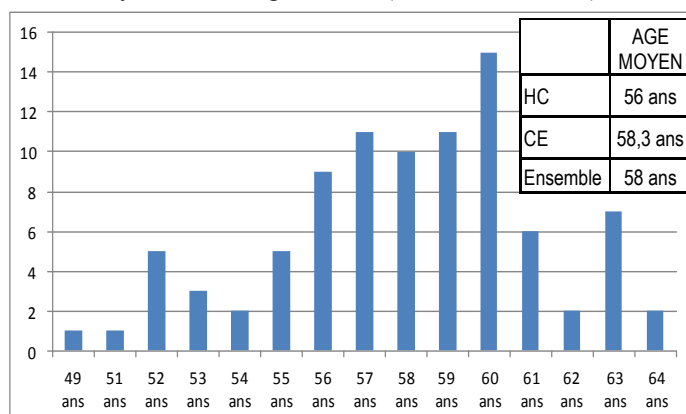
La réforme continue de produire ses effets avec un âge légal de départ à la retraite qui atteindra très rapidement 62 ans pour tous. Ce recul a une incidence sur les pensions mais également sur les conditions de travail rendues plus difficiles par l'allongement du temps de présence face aux élèves, le tout sans aucun aménagement de fin de carrière, y compris pour les collègues PEGC en difficulté.

(Données EPP octobre 2011)

Evolution corps PEGC Académie NICE



Pyramide des âges PEGC (Académie de Nice)



Ensemble, restons mobilisés

SUPPRESSION DE POSTES

C'est encore 11000 postes qui vont disparaître à la rentrée dont 143 dans le primaire et 113 dans le secondaire pour notre académie.

INACCEPTABLE

EVALUATION DES ENSEIGNANTS

Le projet de modification de l'évaluation des enseignants donnerait trop de pouvoir au seul chef d'établissement qui, de surcroît, n'a pas les compétences pour évaluer les disciplines enseignées qui constituent le cœur du métier. Outre l'instauration du mé-

rite à tous les étages, il aurait pour conséquence de ralentir l'évolution de carrière.

INACCEPTABLE

GEL DES SALAIRES, BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT

Après le gel du point d'indice et l'augmentation du prélèvement pension civile, la répercussion de l'augmentation des taxes sur les mutuelles, c'est bien une baisse du pouvoir d'achat que subissent la très grande majorité des enseignants.

INACCEPTABLE

REJOIGNEZ-NOUS

(voir page 3)

En nous rejoignant, outre les bulletins nationaux « Les PEGC, Le Collège » et les publications académiques, vous recevez régulièrement des infos par mail et pouvez poser vos questions personnelles auxquelles vos élus vous apporteront des réponses dans les meilleurs délais, notamment sur la retraite

Les élus SNUipp/SNES à la CAPA

Ci-contre, vos élus SNUipp/SNES-FSU à la CAPA, après les élections professionnelles d'octobre 2011.

Ils siègent dans les différentes instances concernant vos carrières : CAPA de décembre qui traite des promotions d'échelon, celle de mars des congés formation et des postes adaptés, celle de mai des promotions de grade et de la notation.

Vos élus participent également aux commissions de réforme et aux groupes de travail sur les mouvements inter et intra.



TITULAIRES

1. M. **SALOME Bertrand**
Collège Bonnard, Le Cannet
2. Mme **PASCAL Marie-Elise**
Collège Romée de Villeneuve, Villeneuve-Loubet

REMPLOCANTS

3. Mme **GRANGER Sylvie**
Collège Les Mûriers, Cannes La Bocca
4. Mme **PEREVERZEFF-GASSIN Marie-Catherine**
Collège Louis Nucéra, Nice

Les élections professionnelles

Les listes FSU restent majoritaires et progressent malgré des modalités de vote très contestées. Les nouvelles modalités de vote imposées par le ministère ont fait baisser le taux de participation. (il est de 52,69% contre 74,87% en 2008 pour la CAPA des PEGC).

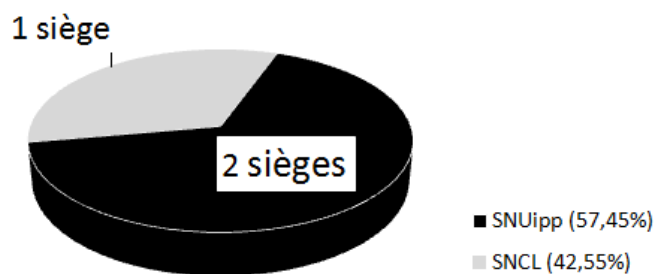
Certains n'ont pas reçu leur identifiant, d'autres n'ont pu récupérer leur mot de passe, d'autres encore ont laissé passer la date, sans parler de ceux qui pour diverses raisons techniques n'ont pu voter. Certains d'entre vous ont dû être très persévérants pour aller au bout de la procédure de vote ! La FSU a exigé du ministre de l'Education nationale la création d'une commission d'enquête administrative incluant des experts indépendants et s'adresse également aux groupes parlementaires pour demander une enquête parlementaire sur le déroulement de ces élections.

Pour les PEGC

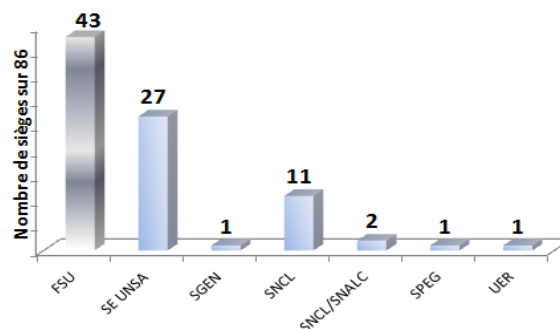
Dans notre académie

La liste SNUipp/SNES-FSU obtient 57,4 % (+2%) des voix et la majorité des sièges (soit 2 sièges sur 3) à la CAPA des PEGC et remercie les collègues qui lui ont fait confiance.

Répartition sièges en CAPA



Au niveau national



Pour les PEGC, les listes SNUipp, SNES, SNEP/FSU poursuivent leur progression et confirment leur 1^{ère} place. Elles arrivent en tête dans 21 académies sur 30 et obtiennent la majorité absolue dans 11 académies. Elles obtiennent la moitié des sièges à pourvoir et même tous les sièges dans 4 académies.

Les autres résultats de l'académie

Au CTA les listes SNUipp/FSU sont largement en tête avec 47,57% (+1,5) et obtiennent 6 sièges sur 10

Dans le premier degré, les listes SNUipp/FSU obtiennent la majorité absolue

CAP06 : Le SNUipp obtient 59,6% des voix et 7 sièges sur 10

CAP83 : Le SNUipp obtient 54,4% des voix et 6 sièges sur 10

Dans le second degré les listes SNES/FSU renforcent le SNES et sa position d'organisation majoritaire absolue. Sur les 7 scrutins du second degré le SNES totalise 65% des sièges (33 sur 51). Les personnels ne s'y sont pas trompés, ils ont maintenu et amplifié leur confiance dans le syndicat de la profession.

Le SNES obtient 7 sièges (+1) chez les agrégés avec 57,89% des voix (+ 4,82%)

Le SNES totalise 11 sièges (-1) chez les certifiés avec 55,3% des voix (+ 1,3%)

Le SNES obtient 3 sièges (=) chez les CPE avec 33,82% des voix (- 2,54%)

Le SNES totalise 3 sièges (=) chez les Directeurs de CIO et les Co-Psy avec 70,83 % des voix (-3,69 %)

Le SNES obtient 2 sièges (=) chez les PEGC avec 57,44 % des voix (+ 2%)

Le SNES obtient les 3 sièges (+1) chez les non titulaires enseignants avec 40,43% (+ 7,4%)

Le SNES totalise 4 sièges (+1) chez les AED avec 41,12% des voix (+0,9%)

Pour les résultats complets,

vous pouvez vous rendre sur <http://www.snuipp.fr/Resultats-des-elections> ou <http://www.nice.snes.edu/spip.php?article682>



Retrouvez les derniers N° des bulletins nationaux "les PEGC ,le collège" sur

<http://www.snuipp.fr/Publications-Les-Pegc-le-College>



Dès aujourd'hui, par notre cotisation syndicale, donnons au SNUipp, SNES les moyens matériels pour continuer d'agir. Syndiquons-nous.

http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/cotisation_SNUipp_FSU_1112.pdf

http://83.snuipp.fr/IMG/pdf/Bulletin_adhesion_2011-2012.pdf

<http://www.nice.snes.edu/spip.php?article573>

Compte rendu CAPA du 9 décembre 2011

Cette CAPA du 9 décembre était la première depuis les élections professionnelles. Les représentants élus en octobre 2011 étaient tous présents (titulaires et suppléants), certains pour la première fois.

Avant d'aborder l'ordre du jour, nous avons fait une déclaration liminaire portant sur le nécessaire respect du paritarisme, les élections et les difficultés rencontrées, le contexte et la position spécifique des PEGC, en voie d'extinction. (*voir ci-dessous*)

Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur régissant la tenue de la CAPA a été discuté et approuvé.

Commission de réforme

Deux représentants du SNUIPP ont été élus pour siéger à la commission de réforme, commission qui traite des cas de professeurs en difficulté professionnelle. Ont été nommées : Sylvie Granger pour les Alpes Maritimes et Marie-Elise Pascal pour le Var.

Avancement d'échelon

Hors classe : un passage à l'échelon 6

Classe exceptionnelle : 3 passages à l'échelon 3 et 15 à l'échelon 4.

Les collègues promus ont été avisés et ceux promus au 1/9/2011 recevront bien entendu un rappel sur leur bulletin de janvier.

Avant de clore la réunion, nous avons soulevé le problème récurrent de la difficulté à muter notamment pour le mouvement inter. L'année dernière, aucune demande d'entrée dans l'académie de Nice n'avait été honorée.

Lors de la prochaine CAPA de mars seront étudiées les demandes de mutation inter académique ainsi que les demandes de congé formation et celles de postes adaptés.

Lors de celle de mai, il sera question de la notation administrative, du mouvement intra et des promotions de grade

Déclaration des Élu(e)s SNUipp, SNES, / FSU

L'installation d'une nouvelle CAPA est toujours l'occasion de rappeler notre attachement au bon fonctionnement du paritarisme. Ce dernier est un élément indispensable de garantie des droits individuels de nos collègues, d'équité du traitement de leurs demandes, de transparence des décisions prises par l'administration suite à l'avis des commissions paritaires.

Les élections professionnelles qui permettent à nos collègues de désigner leurs représentants ont toujours constitué un moment de démocratie sociale important. Or, suite aux nouvelles modalités de vote, dans l'académie de Nice comme au niveau national, le taux de participation au scrutin pour la CAPA des PEGC a enregistré un recul de 22% qui interpelle (74.87% en 2008 contre 52.69% en 2011). La FSU a demandé une commission d'enquête administrative. Dans sa réponse, en indiquant qu'il demande un rapport indépendant, le ministre reconnaît l'existence de dysfonctionnements sérieux. A l'avenir il faudra effectivement rendre à ce scrutin son caractère solennel et collectif.

Aujourd'hui, les sujets de désaccords et de mécontentements sont nombreux dans l'Education nationale : nouvelle saignée de postes à la prochaine rentrée, dégradation des conditions de scolarisation des élèves, formation des enseignants, dispositifs d'évaluation des élèves, aide aux élèves en difficulté, éducation prioritaire, conditions de travail de plus en plus difficiles pour l'ensemble des personnels, réformes contestées, déstructuration des services déconcentrés aggravée par le projet de nouvelle gouvernance...

A cela vient de s'ajouter un projet de réforme de l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation qui s'inscrit dans le nouveau management de l'Education nationale. Nous sommes loin d'un projet d'évaluation formative constituant une aide à l'exercice du métier d'enseignant, loin des principes d'équité et d'égalité de traitement. Pour le second degré, il nie la dimension pédagogique, essentielle dans l'activité professionnelle.

Ce projet de réforme, lancé à la hussarde, inquiète fortement les personnels car il aurait de surcroît des conséquences financières négatives (déroulement de carrière freiné) pour les enseignants dont le pouvoir d'achat ne cesse de baisser avec le gel de la valeur du point d'indice, l'augmentation du taux de pension et l'introduction d'un jour de carence.

Au final, c'est moins de transparence et plus d'arbitraire, moins d'équité et plus de concurrence. C'est pourquoi les Fédérations de l'Education appellent les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation et les inspecteurs à être massivement en grève le 15 décembre prochain pour exiger le retrait de ce projet, condition préalable à l'ouverture de discussions sur de toutes autres bases.

C'est ainsi que le gouvernement, et plus particulièrement le Ministre de l'Education Nationale, prend des décisions sans concertation préalable ou sans tenir compte de l'avis des organisations représentatives avec, entre autres, pour objectif la modification en profondeur du statut des enseignants dans les domaines de l'évaluation, des rémunérations, des affectations...

Les syndicats de la FSU condamnent ce manque de respect des personnels, de leurs représentants et cette absence de concertation.

Enfin, parce que le respect du paritarisme est un élément indispensable du fonctionnement du service public d'éducation, nous souhaitons préserver la qualité des relations que nous avons avec les services lors de la préparation des CAPA. Cela implique, entre autres, de maintenir un nombre suffisant de personnels administratifs qualifiés pour répondre aux besoins de la gestion des carrières de nos collègues.

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité du service public d'éducation est indissociable des conditions de suivi des carrières de tous les personnels. D'une moyenne d'âge désormais très élevée, les PEGC sont d'autant plus attachés au respect du paritarisme que leurs effectifs sont en constante diminution du fait de la mise en extinction de leurs corps et qu'ils sont désormais confrontés à des fins de carrière qui, sans perspectives d'aménagements, se dégradent régulièrement.